

sait que cela se trouve au hansard. Voici le texte, monsieur le président. Puisque le député de Bow-River veut être formellement confronté avec ce qu'a fait son gouvernement bien-aimé...

M. Johnston (Bow-River): Il a accompli une œuvre splendide!

M. Cameron (Nanaimo): En effet. D'après le ministre du Commerce, voici les conditions qu'aurait formulées le premier ministre Manning, ainsi qu'en fait foi la page 2230 des *Débats*:

Cependant, je signalerais que lorsque le premier ministre Manning a soumis pour la première fois le projet à notre premier ministre, il a posé comme condition l'organisation d'un débouché aux États-Unis, outre les débouchés dans l'Est canadien.

Il a posé les conditions. Il a menacé le ministre du Commerce. Je serais également porté à croire, à la lumière des paroles qui ont échappé à l'honorable représentant de Peace-River, que d'autres intérêts, peut-être, en Alberta, étroitement liés, qui sait, au gouvernement de cette province, non seulement s'inquiétaient de la nécessité d'exporter du gaz en dehors du Canada mais encore de la possibilité d'avoir à traiter avec un pipe-line que l'État posséderait et exploiterait.

On a indiqué que les producteurs de gaz et de pétrole de l'Alberta ne voudraient pas traiter avec un organisme dans lequel un service de l'État aurait voix prépondérante. De fait, si j'ai bonne mémoire, je pense que, d'après ce qu'on a dit, ce serait M. Clint Murchison qui aurait tenu de tels propos.

Voilà les obstacles qui, je crois, se présentaient au ministre du Commerce lorsqu'il a abordé l'étude de ce nouveau et vaste projet qu'il désirait, on le conçoit facilement, ajouter à ses autres réalisations, *Trans-Canada*, *Polymer* et *Eldorado*, à ses réalisations du temps de guerre en sa qualité de ministre de la Production de défense. Je trouve tragique que le désir de réaliser ce rêve à brève échéance (et on peut comprendre qu'il veuille y parvenir d'ici très peu d'années) l'ait poussé à ces expédients, à ces manœuvres, à ces projets visiblement rapetassés tendant à mener un pipe-line de l'Alberta à l'Est canadien. J'ai remarqué que, lorsque le ministre des Finances a pris la parole à ce sujet...

M. le président suppléant (M. Brown, Essex-Ouest): A l'ordre. Je regrette qu'il me faille signaler au député qu'il a épuisé son temps de parole.

Mme Fairclough: Monsieur le président...

M. Nickle: Monsieur le président...

M. le président suppléant (M. Brown, Essex-Ouest): Le député de Calgary-Sud.

Mme Fairclough: Monsieur le président, j'étais debout avant le député de Calgary-Sud, et j'ai dit "Monsieur le président."

M. le président suppléant (M. Brown, Essex-Ouest): Je regrette de n'avoir pas vu l'honorable représentante. Mais j'ai vu le député de Calgary-Sud.

M. Nickle: Monsieur le président, c'est avec satisfaction que j'ai relevé, ce soir, dans le *Journal d'Ottawa*, un communiqué de la *Presse canadienne* daté de Calgary et reproduisant un relevé d'opinions, effectué par l'*Albertan*, de Calgary en s'adressant à onze dirigeants de l'association des conservateurs de Calgary-Sud. Le seul passage que je citerai est le suivant:

Le journal a dit que les personnalités dirigeantes en question n'ont pas seulement exprimé leur entière confiance en M. Nickle, mais approuvé son point de vue au sujet du pipe-line.

Il est juste de faire observer, monsieur le président, que les membres du conseil exécutif de l'Association conservatrice de Calgary-Sud et les milliers de citoyens de Calgary qui m'ont élu à deux reprises à la Chambre l'ont fait pour deux raisons principales. Premièrement, ils ont estimé que j'ai acquis au cours de nombreuses années des connaissances approfondies d'une industrie qui est essentielle à l'Ouest canadien et qui le devient de plus en plus pour tout le Canada. Deuxièmement, je crois que ces citoyens de Calgary, tous les Canadiens également, ont pensé, avec raison, j'aime à le croire, que j'étais tout à fait disposé à envisager la situation sans crainte ni favoritisme envers qui que ce soit.

Mon intention en prenant la parole ce soir, monsieur le président, est, entre autres choses, de déclarer de nouveau pourquoi j'appuie cette mesure ministérielle en parlant en sa faveur tout en apportant des réserves. Mais ma principale raison de prendre la parole ce soir est de dire pourquoi j'ai voté en faveur de la mesure aux étapes de la première et de la deuxième lectures et pourquoi je me propose de voter en faveur en d'autres occasions. Je le fais parce qu'on a contesté mon droit de voter sur cette mesure parce que je suis censé avoir un intérêt pécuniaire direct. Les auteurs de la motion tendant à rejeter mon vote, —les honorables représentants de Winnipeg-Nord-Centre et d'Assiniboia,—ont soutenu que l'article 11 du Règlement m'en privait.

Autant que je sache, cet article, très rarement appliqué jusqu'ici, n'a visé que des bills d'intérêt privé, par exemple pour empêcher un député de voter sur un bill d'intérêt privé portant constitution en corporation d'une société financée par des particuliers et où ce député pourrait avoir un intérêt pécuniaire direct. Il n'a jamais été appliqué à un bill d'intérêt public, soit que le bill tendait à